

MAENE À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT , DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE DOSSIER DE LA CARRIÈRE D'HEMPTINNE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité M. Lebrun à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'adoption définitive de la révision du plan de secteur Philippeville-Couvin visant à inscrire une zone d'extraction à Florennes (Hemptinne) » et la question d'actualité de M. Maene à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le dossier de la carrière d'Hemptinne ».

La parole est à M. Lebrun pour poser sa question.

M. Lebrun (cdH). – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, la presse a relayé, la semaine dernière, votre volonté de présenter au gouvernement la révision définitive du plan de secteur de Philippeville-Couvin qui prévoit d'établir une zone d'extraction dans la région de Florennes, ce qui justifie la question d'actualité que je vous pose aujourd'hui. Monsieur le Ministre, est-ce bien votre intention de présenter cette révision définitive du plan de secteur qui vise à établir cette zone d'extraction ? Je vous rappelle purement et simplement que le Conseil communal de Florennes, unanime dans ses diverses versions successives, s'y est opposé, ainsi que le Conseil communal de Walcourt d'ailleurs qui est voisin de la zone.

Deuxième élément, les parlementaires de la région se sont unanimement exprimés contre l'implantation de ce projet. Je tiens à votre disposition leurs déclarations reprises au cours de la campagne électorale que nous avons menée. Tant M. Dupriez, que M. Delizée, M. Borsus et moi-même nous sommes opposés explicitement à cela.

Je vous signale également que 7851 signatures se retrouvent dans une pétition qui a été engrangée par le Conseil communal et le Collège de Florennes. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'inscrire une zone de 122 hectares dans une zone qui est déjà aujourd'hui occupée par des carrières, « les Petons » d'un côté, « Berthe » de l'autre, soit 122 hectares générant trois emplois sur le site. Cela figure explicitement dans les études.

Votre prédécesseur s'était opposé à cette révision définitive inscrivant une série de préoccupations techniques très importantes, dont l'ancienne étude d'incidence, *et caetera*. Monsieur le Ministre, continuez-vous à vouloir passer outre les objections émises par votre prédécesseur qui concernaient l'ancienneté d'étude d'incidences, les problèmes de l'eau, les problèmes de l'implantation du déplacement d'une ligne à haute tension et encore le déplacement d'un *pipeline* de l'Otan qui passe à proximité, contrairement à l'avis de toute la population florennoise d'admettre cette zone d'extraction au plan de secteur ?

J'écouterai avec attention votre réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maene pour poser sa question.

M. Maene (PS). – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, je ne peux que rejoindre les propos tenus par M. Lebrun et le féliciter pour la manière dont il a pu faire une synthèse de ce dossier vieux de 16, 17 ou 18 ans. Certains s'évertuent à essayer d'imposer cette carrière entre le village d'Hemptinne et la Ville de Florennes. Je confirme que cela fait plusieurs législatures que toutes les forces politiques, à l'unanimité, à Florennes et à Walcourt, s'opposent à l'implantation de cette carrière.

Je comprends le *lobbying* exercé par Carmeuse. Je pense que tous ici présents, nous avons dû avoir, de près ou de loin, des sollicitations de cette société disant que, si cette carrière ne se créait pas, l'activité d'Aisémont serait remise en cause. J'ai envie de dire que cela fait longtemps qu'on nous le dit. Aisémont continue à fonctionner et je dirais également qu'il y a des alternatives. Comme le soulignait M. Lebrun, deux autres carrières sont toujours en activité et en voie de développement.

Il y a là un moyen de trouver les produits nécessaires

au fonctionnement d'Aisémont. Ce sera peut-être un peu plus cher mais il faut savoir ce que l'on veut.

En 2009, votre prédécesseur, M. le Ministre Antoine, a rédigé une note de 20 pages. Je l'ai relue avant notre séance d'aujourd'hui, il s'agit de 20 pages de problèmes.

Avons-nous trouvé une réponse à l'ensemble de ces problèmes ou est-ce vraiment la bonne méthode de travail ?

J'ai pu, comme M. Lebrun, prendre connaissance de certaines informations par lesquelles vous nous dites que vous allez répondre à une série de problèmes mais seulement après qu'une décision ait été prise au gouvernement.

Il me semble un peu particulier de dire au gouvernement « engagez-vous et on verra, par après, si on trouve des problèmes ».

Par ailleurs, je suis tout aussi étonné de voir que, dans ce dossier, vous faites exactement le contraire de ce que vous prônez d'habitude. On me dit toujours qu'il faut faire de la concertation mais moi, dans ma commune, si je veux faire une zone « 30 km/h », je dois réunir tout le monde. Dans ce dossier, il n'y a eu aucune concertation avec les riverains. Je remercie à cet égard M. le Ministre Marcourt qui a reçu les opposants il y a à peu près 15 jours, si mes informations sont exactes.

Je constate que nous n'avons toujours pas eu de contact avec les autorités communales et, de ce fait, je me demande où nous allons. J'espère, Monsieur le Ministre, que vous allez pouvoir nous rassurer.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Madame la Présidente, merci, Messieurs les Députés, pour votre question. Il s'agit d'un dossier sérieux, dans le sens où il n'y a pas d'analyse simple dans un dossier comme celui-là. Il est évident que c'est un dossier économique de première importance. Vous évoquez le peu d'emplois sur le site, M. Lebrun, c'est vrai. En général, dans les activités de carrières, par définition, il y a peu d'emplois sur les sites mais ce n'est pas pour cela qu'il n'y a pas d'impact économique. Je reçois régulièrement, y compris sur ce dossier, un certain nombre de courriers des uns et des autres, de personnalités politiques qui me demandent de tenir compte de l'impact économique de ce genre de dossier. On ne peut pas décider, dans ce genre de dossier, uniquement sur l'emploi localisé à l'endroit de la carrière mais sur l'ensemble de la question économique qui est posée.

C'est un dossier très complexe puisque, s'il y a un impact économique indéniable et s'il y a un gisement qui est une réalité, il y a évidemment des impacts considérables sur l'environnement au sens large. Il y a des questions à examiner de près, comme chaque fois dans les dossiers de carrière : les impacts sur l'eau, le charroi, le bruit, la poussière et la vie des riverains.

Par définition, chaque dossier de carrière est un changement profond dans le paysage, dans le relief et dans la vie de l'environnement immédiat.

J'ai en effet souhaité que le gouvernement se saisisse de ce dossier sérieux. Je vous rassure tout de suite, Monsieur Maene, une décision formelle sera prise par le gouvernement. C'est-à-dire qu'à un moment donné, il y aura une révision du plan de secteur. Elle dépendra de l'ensemble du gouvernement. Nous n'en sommes pas encore à ce stade. Aujourd'hui, nous n'en sommes qu'au stade de l'orientation qui ne dicte pas la décision finale mais qui est une décision d'orientation pour préparer

la décision précise et voir de quelle manière elle peut s'orienter vers une décision négative ou positive. Bien entendu, une série de conditions doivent être envisagées,

que ce soit pour l'accompagnement des riverains, pour les agriculteurs, pour les impacts sur l'eau, *et caetera*. L'ensemble du gouvernement est conscient du sérieux de ce dossier. Nous aurons à nous positionner sur l'orientation à lui donner dès la rentrée, lorsque l'ensemble des questions

techniques auront pu être examinées. Le gouvernement pourra alors se positionner sur ce choix difficile et qui devra s'orienter plutôt vers un oui ou plutôt vers un non, puis se décliner techniquement dans une décision précise.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – Monsieur le Ministre, je ne vais pas dire que je vous remercie pour votre réponse, puisque vous n'avez pas répondu aux préoccupations qui sont les nôtres. Je rappelle purement et simplement qu'il y a un engagement formel des quatre partis politiques présents sur l'arrondissement de Dinant-Philippeville pour s'opposer à cette carrière, confortant ainsi la décision des deux conseils communaux et des 8 000 signataires de la pétition alors que la commune de Florennes ne compte qu'une dizaine de milliers d'habitants.

Je rappelle simplement qu'à l'intérieur de votre parti, Monsieur le Ministre, je reprends les termes de M. Dupriez : « *M. Lebrun a tout dit. Il y a un consensus absolu sur ce point précis.* » Oui, nous aussi, nous défendons une opposition radicale. Il était tout de même grand temps que l'on puisse demander des règles et des balises à ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maene.

M. Maene (PS). – Merci, Madame la Présidente. En ce qui me concerne Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'ai bien entendu que vous souhaitiez apporter des éléments de réponse aux questions qui sont restées sans réponse jusqu'à présent. J'entends également que vous proposez que ce dossier soit examiné avec les réponses au mois de septembre.

Toutefois, je vais réitérer un appel : prenez un peu de temps avant d'aller plus loin et écoutez d'abord le comité d'opposants qui est suffisamment représentatif, et peut-être ensuite les autorités communales.

P.W. - C.R.I. n° 20 (2010-2011) - mercredi 20 juillet 2011 33